Collège
JULES FERRY
FÉCAMP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fécamp, jeudi 3 septembre 2020

**391 RUE DES MURS FONTAINE**
**BP 174**
**76404 FECAMP CEDEX**
02 35 10 36 90
ce.0761704p@ac-rouen.fr

Le Principal

A

Mmes et MM les parents d'élèves

**Objet : Réception des parents au collège – préparation des élections**

Madame, Monsieur,

Au collège, vous avez des droits individuels en tant que parents. L'un de ces droits est d'avoir connaissance de tous les renseignements utiles au suivi de la scolarité de votre enfant. En pratique, cela passe désormais par l'accès au site Internet du collège avec un identifiant et un mot de passe remis en début d'année, mais aussi pas la consultation régulière du carnet de correspondance de votre enfant.

Depuis la rentrée du 1er septembre 2020, il est à nouveau possible d'accueillir les parents, dans le respect du protocole sanitaire. En pratique, il est toujours recommandé de limiter les contacts. L'utilisation du courrier, électronique ou papier, ou du rendez-vous téléphonique avec les professeurs, est à privilégier. Lorsqu'une rencontre directe est nécessaire, elle se déroule dans le bureau de la personne qui en dispose ou dans la salle de réception des familles, à côté de la salle des professeurs, qui est désinfectée après chaque rencontre. Il est donc plus que jamais nécessaire de prendre rendez-vous afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

Il est également rappelé aux familles qu'un arrêté préfectoral rend obligatoire le port du masque par tous aux abords de l'établissement, aux horaires d'entrée et de sortie. En pratique, la zone couverte correspond à la rue des murs Fontaine, de son intersection avec l'impasse non dénommée qui dessert l'accès au parking du collège jusqu'à l'accès piéton aux parkings du gymnase Pierre de Coubertin, et à la rue Jean Macé jusqu'au niveau du portillon vert qui se situe sur la droite en venant du collège. En cas de manquement, les forces de l'ordre sont en droit d'infliger une amende de 135 euros, portée en 1500 euros en cas de récidive constatée.

Au collège, les parents disposent aussi de droits collectifs. D'ici aux vacances de Toussaint, vous aurez à élire des représentants qui siègeront en votre nom au conseil d'administration, au conseil de discipline, en commission permanente, en commission d'hygiène et de sécurité et en commission éducative. Des parents délégués devront également être désignés pour siéger au conseil de classe. En l'absence d'association constituée, les parents d'élèves intéressés sont invités à une réunion de préparation des élections le :

**Mardi 15 septembre 2020 à 17h00**

Tous les parents souhaitant s'engager dans les instances du collège sont les bienvenus.

Conformément à la délibération 3/44 du conseil d'administration du 30 janvier 2020, l'ensemble des opérations de vote se déroulera par correspondance selon un calendrier qui vous sera communiqué dans les prochaines semaines.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués,

Le Principal
Stéphane

Stéphane SEBERT-MONTELS